



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-665-889 du 30/03/2015

### **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Adjointes Techniques de Recherche et de Formation -  
Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06  
- ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Aix-Marseille

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

**VU** l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales

**VU** les propositions présentées par les représentants des personnels

**ENTENDUE** la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation en ses séances du 13 janvier 2015 et du 20 février 2015

### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints techniques de recherche et de formation**

#### Rectorat

Division de  
l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

Référence :2015-4

Dossier suivi par :

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

Fax :

04 42 91 70 06

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

#### Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence

- Madame Francette MAZERAN  
Lycée Les Iscles – Manosque (04)

#### Pour le département des Hautes-Alpes

- Madame Nathalie DURAND TROUBAT  
Aix-Marseille Université – Marseille (13)

#### Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Sandrine JOYEUX  
Lycée Thiers – Marseille (13)  
- Monsieur Jean-Paul MARIOTTI  
Aix-Marseille Université – Marseille (13)

#### Pour le département de Vaucluse :

- Monsieur Jean-Louis LAMY  
Lycée Victor Hugo – Carpentras (84)  
- Monsieur Jean-Marc NIETO  
Rectorat – Aix-en-Provence (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 18 mars 2015

Pour le recteur et par délégation,  
le directeur des relations  
et des ressources humaines

Gérard MARIN